



CHARTRE

U16 à SENIORS

FACEBOOK.COM/SFTREILLIERES

SFTREILLIERES

WWW.SYMPHOFOOT-TREILLIERES.FR

Tout joueur licencié à la SF TREILLIÈRES dispose de droits mais aussi de devoirs envers celle-ci, notamment le strict respect d'un certain nombre de règles pendant la période relative à la signature de licence

- Tout licencié se doit de participer à l'assemblée Générale ou se faire représenter par son représentant légal.
- Tout licencié se doit de respecter l'image du club au travers d'internet et des réseaux sociaux.
- L'assiduité aux entraînements est obligatoire, tout licencié se doit d'y participer sauf excuse valable. Toute absence doit être signalée à l'entraîneur ou responsable de catégorie
- Les jours et heures d'entraînement pour chaque catégorie sont communiqués en début de saison. Chacun voudra bien accorder une attention particulière au respect des horaires.
- L'entraînement de chaque catégorie s'effectue sous la responsabilité d'un entraîneur ou d'un animateur. Le licencié doit lui faciliter la tâche, par un esprit constructif d'aide et de respect de l'individu en respectant le matériel mis à sa disposition.
- L'acceptation réelle du principe de la concurrence et le respect des décisions de l'entraîneur doit être la règle. Le licencié devra accepter de jouer dans l'équipe pour laquelle il a été convoqué. En cas de désaccord, je privilégie l'échange et le dialogue.
- L'éducateur, dirigeant ou entraîneur sera prévenu, avant le jeudi soir, en cas d'indisponibilité du licencié pour le week-end.
- Le licencié devra démontrer un réel esprit d'équipe par une collaboration franche avec ses coéquipiers et entraîneurs, et s'engager à respecter les termes de sa licence à la SymphoFoot Treillières jusqu'à la fin de la saison
- Le licencié devra participer aux événements sportifs et extra sportifs organisés par la SymphoFoot TREILLIÈRES, en particulier les tournois.
- En cas de sanction par un carton rouge pour, propos injurieux, comportement déplacé, violence verbale ou physique, sur et en dehors des terrains, tout licencié se verra dans l'obligation de rembourser à la SymphoFoot Treillières le montant de l'amende correspondant fixée par les instances, et se verra convoquer par la commission de discipline. Il devra se conformer aux décisions de celle-ci.
- En début de saison, un planning d'arbitrage sera établi par le responsable de la catégorie. Tout licencié ne pouvant répondre à cette obligation devra de lui-même trouver son remplaçant. En cas de non-respect de cet engagement, le joueur ne pourra pas être convoqué jusqu'à son passage devant la commission de discipline du club, qui pendra une sanction.
- Une attitude correcte, en toutes circonstances, sera exigée, notamment dans les vestiaires avant ou après les entraînements ou matchs. Le non-respect de l'adversaire, de l'arbitre ou de tout autre officiel, quelque en soit les circonstances ne saurait être toléré, en particulier les violences ou paroles déplacées. Son non-respect entraînera des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club.

NOTA : Une commission Discipline est mise en place au sein de la SymphoFoot TREILLIÈRES. Elle est la seule habilitée à prendre des sanctions, après avis de l'animateur ou de l'entraîneur concerné. Le respect de la personne guidera ses décisions La commission est seule habilitée pour étudier et solutionner tout cas ou problèmes qui pourraient être évoqués par les entraîneurs et/ou dirigeants et non mentionnés dans ce règlement

NOM :
PRÉNOM :

Fait à _____ le _____
Signature
(Précédé de la mention manuscrite « lu & approuvé »)